

# CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 25 FÉVRIER 2022

### COMPTE RENDU

---

Le 25 Février 2022, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Maire, suivant convocation du 18 février 2022. Les votes des comptes administratifs se sont déroulés sous la présidence de Monsieur **Alban LE ROUX**, 1er adjoint.

**Date d'affichage de la convocation** : 18 février 2022

**Date d'affichage du compte-rendu** : 28 février 2022

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 23

**Présents** : Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Alban **LE ROUX**, Marion **PICART**, Caroline **DANIEL**, Alain **DUIGOU**, Catherine **MÉVEL-BOUCHERY**, Philippe **AUZOU**, Christophe **REBUFFAUD**, Laurence **GUÉVEL**, Vanessa **LENOIR**, Yann **CASTELOOT**, Yannick **BIHAN**, Yann **HAMON**, Yannick **LABREUCHE**, Nolwenn **HERVET**, Marion **QUÉRÉ**, François de **GOESBRIAND**, Jean-Yves **BRIANT**, Jacques **AUTRET**.

**Avait donné procuration** : Jean-Baptiste **PATAULT** à Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Corinne **GRINCOURT** à Nolwenn **HERVET**, Léonie **SIBIRIL** à Jacques **AUTRET**, Céline **PAUCHET** à François de **GOESBRIAND**.

**Secrétaire de séance** : Yann **HAMON**.

**Assistaient également** : Annie **SALIOU DGS**, Antoine **MORVAN**, Laurence **CLEACH**, Johanna **PORHEL**.

---

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### 1. **Installation d'un Conseiller Municipal suite à une démission** :

Madame la Maire informe que par un courrier en date du 08 Février 2022, Monsieur **Gérald GUÉGUEN** a informé Madame la Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet du Finistère en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur **Christophe REBUFFAUD**, qui suit immédiatement sur la liste « Carantec, Territoire d'avenir », est installé en qualité de conseiller municipal depuis le 11 février 2022.

Monsieur **Christophe REBUFFAUD** sera chargé des Affaires Sociales en liaison avec Madame **Caroline DANIEL** 4<sup>ème</sup> Adjoint.

Il percevra l'indemnité en qualité de conseiller délégué d'un montant de 201,86 € net à compter du 09 février 2022.

A la question de Monsieur **François de GOESBRIAND**, Madame la Maire répond que Monsieur **Gérald GUÉGUEN** a démissionné pour raisons personnelles.

## **2. Composition des commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal :**

Suite à la démission de Monsieur Gérald GUÉGUEN et à son remplacement par Monsieur Christophe REBUFFAUD, Madame Nicole SÉGALEN-HAMON propose de recomposer les commissions municipales.

Par un vote à main levée, Monsieur Christophe REBUFFAUD est désigné dans la commission Affaires sociales et citoyenneté.

Monsieur Christophe REBUFFAUD s'abstient.

**La commission Affaires Sociales, Citoyenneté** est composée ainsi qu'il suit :

Caroline DANIEL, Christophe REBUFFAUD, Marion QUÉRÉ, Alain DUGOU, Corinne GRINCOURT, Laurence GUÉVEL, François de GOESBRIAND, Léonie SIBIRIL.

Les autres commissions municipales restent inchangées.

- **Commission Environnement, Intercommunalité, Communication :**

Alban LE ROUX, Yannick LABREUCHE, Nolwenn HERVET, Corinne GRINCOURT, Yann CASTELOOT, Marion QUÉRÉ, Jacques AUTRET, Céline PAUCHET.

- **Commission Culture, Enfance, Jeunesse, Sport, Education :**

Marion PICART, Yann HAMON, Yannick BIHAN, Vanessa LENOIR, Nolwenn HERVET, Laurence GUÉVEL, Léonie SIBIRIL, Céline PAUCHET.

- **Commission Aménagement et Littoral :**

Jean Baptiste PATAULT, Yann CASTELOOT, Laurence GUÉVEL, Philippe AUZOU, Yann HAMON, Nolwenn HERVET, François de GOESBRIAND, Jean-Yves BRIANT.

- **Commission Affaires Sociales, Citoyenneté :**

Caroline DANIEL, Christophe REBUFFAUD, Marion QUÉRÉ, Alain DUGOU, Corinne GRINCOURT, Laurence GUÉVEL, François de GOESBRIAND, Léonie SIBIRIL.

- **Commission Finances, Ressources Humaines :**

Alain DUGOU, Jean-Baptiste PATAULT, Philippe AUZOU, Yann CASTELOOT, Yann HAMON, Marion PICART, François de GOESBRIAND, Jacques AUTRET.

- **Commission Développement Economique, Nautisme, Tourisme :**

Catherine MÉVEL-BOUCHERY, Philippe AUZOU, Vanessa LENOIR, Yann CASTELOOT, Yann HAMON, Marion PICART, Jean-Yves BRIANT, Céline PAUCHET.

## **3. Désignation des délégués au Conseil d'Administration du C.C.A.S. suite à la démission d'un conseiller municipal :**

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON rappelle que les membres élus du CCAS sont :

Caroline DANIEL, Alban LE ROUX, Alain DUGOU, Gérald GUÉGUEN, Marion QUÉRÉ, Laurence GUÉVEL, François de GOESBRIAND, Léonie SIBIRIL.

Suite à la démission de Monsieur Gérald GUÉGUEN, et à son remplacement par Monsieur Christophe REBUFFAUD, Madame Nicole SÉGALEN-HAMON propose de désigner par un vote à main levée Christophe REBUFFAUD, membre du CCAS.

Par un vote à main levée, à l'unanimité, Monsieur Christophe REBUFFAUD est désigné membre du CCAS.

Les membres élus du CCAS sont :

**Caroline DANIEL**, Alban LE ROUX, Alain DUIGOU, Christophe REBUFFAUD, Laurence GUÉVEL, Marion QUÉRÉ, François de GOESBRIAND, Léonie SIBIRIL.

#### **4. Modification de la composition de la commission de contrôle des listes électorales :**

Madame La Maire expose :

En qualité d'adjointe Madame Marion PICART ne peut plus être titulaire de la commission de contrôle de la liste électorale. Il convient de désigner un nouveau conseiller municipal.

Il est proposé de la remplacer au poste de titulaire par Madame Corinne GRINCOURT actuellement suppléante et de désigner Madame Laurence GUÉVEL conseillère en qualité de suppléante.

Par ailleurs, suite à la démission de Monsieur Gérald GUEGUEN, titulaire de la commission de contrôle, il convient de désigner un nouveau conseiller municipal.

Il est proposé de le remplacer par Monsieur Christophe REBUFFAUD.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal donne son accord pour transmettre au Préfet les candidatures suivantes :

**Titulaires :** Madame Corinne GRINCOURT et Monsieur Christophe REBUFFAUD  
**Suppléants :** Madame Laurence GUÉVEL

La liste des membres de la commission de contrôle soumis au Préfet est :

**Titulaires :** Corinne GRINCOURT, Christophe REBUFFAUD, Yann CASTELOOT, Jean-Yves BRIANT, Jacques AUTRET.

**Suppléants :** Laurence GUÉVEL, Vanessa LENOIR, Marion QUÉRÉ, François de GOESBRIAND, Léonie SIBIRIL.

A la question de Monsieur François de GOESBRIAND, Madame Nicole SÉGALEN-HAMON répond que Madame Corinne GRINCOURT convoquera la commission de contrôle, comme le prévoit l'article R 8 du code électoral qui stipule que la commission de contrôle est convoquée par le premier des trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

## **5. Finances : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2021 :**

Monsieur Alain DUGOU invite le Conseil municipal à approuver le compte administratif 2021, examiné en commission des finances les 01 février 2022, arrêté ainsi qu'il suit :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à :	3 400 362.08 €
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à :	4 971 409.03 €
L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de :	1 571 046.95 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à :	2 042 395.51 €
Les recettes d'investissement se sont élevées à :	2 140 952.58 €
La section d'investissement présente un excédent de :	98 557.07 €

Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à :	2 138 800 €
Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à :	856 000 €

A la question de Monsieur Jacques AUTRET concernant les produits de cession, il est répondu qu'il s'agit des ventes de bateaux et de caveaux au cimetière.

A la question de Monsieur Jacques AUTRET concernant la balance du SDEF, il est répondu qu'un tableau des montants perçus sera joint au compte rendu. Monsieur Philippe AUZOU précise que la taxe sur l'électricité qui était d'un montant de 125 000 € n'est plus perçue par la commune depuis 2021 suite à la signature de la convention avec le SDEF fin 2020, mais que pour l'exercice 2021 un montant de 25 000 € apparaît cependant dans les comptes. Il s'agit d'un rappel de l'année précédente.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON a quitté la salle. Monsieur Alban LE ROUX préside la séance.

Sur proposition de Monsieur Alban LE ROUX, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2021
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 571 046.95 €** pour :
  - **1 184 242.93 €** au financement de la section d'investissement
  - **386 804.02 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- Approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

## **6. Finances : Vote du Budget Primitif Principal 2022 :**

Madame Nicole SÉGALEN introduit la présentation du budget primitif.

« L'an dernier lors de la présentation du premier budget de notre mandature, je soulignais la complexité de la tâche en raison des effets de la covid, j'aurai tellement voulu qu'il en soit autrement en 2022 mais malheureusement l'impact de cette crise sur les finances locales se prolonge.

En effet la hausse des cours des matières premières, qui gagne tous les secteurs provoque une forte augmentation des prix des matériaux de construction à laquelle s'ajoute une grande difficulté d'approvisionnement amenant des retards pour certains chantiers et donc d'allongement des délais des prestations.

Bien que cette hausse généralisée des coûts vienne percuter la réalisation de nos projets, nous avons élaboré une proposition de Budget Primitif qui se veut déterminée. Je veux ici souligner qu'aucune politique volontariste n'a été abandonnée.

En effet, nous les poursuivons toutes, que ce soit en faveur du tourisme, de l'environnement, de la culture, du sport, de la jeunesse, de nos aînés et des personnes en situation de handicap mais aussi de l'accueil des nouveaux habitants.

Préparer l'avenir c'est oser investir. En 2022, nous continuerons à rénover et construire et à mener nos projets.

Nous investirons dans les routes avec équité et surtout avec la volonté de sécuriser les déplacements.

Nous poursuivons les chantiers d'envergure comme la rénovation de la salle du Kelenn.

Le budget qui vous est proposé aujourd'hui et que nous voulons, juste, équilibré et responsable, témoigne d'une volonté forte : nous sommes ambitieux pour notre ville, nous la voulons solidaire avec tous ses habitants, nous voulons une commune attractive, embellie et dynamique.

Avant la présentation du budget qui va vous être faite par Alain Duigou adjoint aux finances, je tiens à préciser certains éléments de ce budget.

#### **Parlons du fonctionnement :**

Le compte administratif 2021 est parfaitement exécuté notamment au regard des 200.000€ de dépenses en moins et des 200 000 € de recettes en plus.

Vous verrez aussi que nous dégageons un résultat positif important.

Le Budget primitif 2022 marque un autofinancement encore en progression et ce malgré le transfert au SDEF de la compétence éclairage public et du produit de la taxe sur l'électricité. Ce choix illustre avec succès notre politique volontariste de maîtrise de l'éclairage public et de l'effacement des réseaux.

#### **Au niveau de l'investissement :**

Au compte administratif 2021 nous avons dû procéder à un certain nombre de report de travaux et nous devons aussi supporter des augmentations des couts. Ces difficultés indépendantes de notre volonté vous l'avez compris sont liées aux effets du covid mais pas seulement. Nous devons également et malheureusement faire face à la défaillance d'une entreprise, celle qui doit construire la dalle du forum.

Malgré cela, nous arrivons à maintenir un haut niveau d'investissements, et ce sans toucher à la fiscalité des Carantecois : le Musée, l'étage du Forum, la rue de Lolory, la Rue Albert Louppe et l'entrée de Carantec, l'isolation de l'école maternelle, la livraison de la MAM et bien sur la rénovation de la salle du Kelenn.

Mais aussi des projets plus modestes financièrement, tout aussi essentiels comme :

- La création d'un sentier pédagogique dans la Zone humide du Kelenn
- La valorisation du Parc Claude-Goude
- La protection des abords du terrain de foot du Kelenn
- Un nouveau site internet
- Un Minibus
- Un nouveau revêtement extérieur pour le Centre aéré
- La reconduction de l'opération de Callot sans voiture
- Un schéma de déplacement

- Une charte de l'arbre
- Et j'en passe

Quant à la dette, nous pouvons annoncer un montant projeté pour la fin 2022 à 6, 415 M € ce qui donne une capacité de désendettement à 5 ans et ce qui démontre surtout une continuité du désendettement de la commune.

Bien sûr, nous aurions pu et voulu faire mieux si nous n'avions pas eu à financer une augmentation du capital de la Sem du golf, proposition qui vous sera soumise au point 11 et dont nous nous serions bien passés. Heureusement il y a aussi des bonnes nouvelles notamment le retour à l'équilibre du budget des mouillages ce qui n'étaient pas le cas depuis plusieurs années de déficit.

Avant de conclure, je veux vous parler d'une chose que je crois essentielle pour renforcer la crédibilité des élus que nous sommes, dans une période où l'image des politiques est chahutée, il s'agit du sens des responsabilités que nous partageons, pour être transparents avec les Carantécois et leur offrir des débats de qualité qui leur donnent confiance en notre action collective.

Je souhaite que nous soyons très clairs avec eux concernant notre budget pour cela je mènerai cette année un travail d'élaboration d'un DOB (débat d'orientations budgétaires). Si le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, il ne l'est pas pour Carantec mais peu importe, je considère que cet outil est nécessaire.

Il permettra de présenter les politiques municipales et les investissements à venir, ainsi que le cadre budgétaire et financier dans lequel s'inscrivent ces politiques, ce sujet faisait partie des aspirations de Gérard Gueguen, il y tenait et nous le réaliserons.

Je tiens pour finir à remercier mon adjoint aux finances Alain, également Philippe qui est son collaborateur sur ce sujet et évidemment l'administration communale, notamment madame Saliou et Laurence qui nous accompagnent dans l'élaboration du budget avec une grande maîtrise et beaucoup de rectitude. Je remercie aussi les élus de la commission des finances toujours très nombreux, pour le remarquable travail accompli avec l'objectif de bâtir un budget rigoureux et responsable.

Volontarisme, pragmatisme et dynamisme, telles sont les lignes directrices que nous avons voulu donner à ce projet de budget primitif. Avec votre accord, il deviendra dans quelques instants notre feuille de route au service des habitants de notre ville. »

Monsieur Alain DUIGOU présente le projet de budget primitif 2022 examiné en commission des finances les 01 et 10 février 2022 :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à : **4 958 000 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à : **4 547 676 €**

A la question de Monsieur Jacques AUTRET, Monsieur Alain DUIGOU répond que dans les cessions, il y a notamment la vente de 3 terrains dans les lotissements, la cession de la flotte et de caveaux dans les cimetières.

A la question de Monsieur Jacques AUTRET qui demande si la situation du budget était confortable, Monsieur Alain DUIGOU répond que les efforts des années précédentes sont poursuivis afin d'augmenter l'autofinancement, que la situation est de plus en plus saine et que le souhait est de continuer la politique de désendettement.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON donne la parole à Monsieur François de GOESBRIAND.

« Les carantécois apprécieront le statu quo en matière de fiscalité locale, en revanche Morlaix communauté, que vous soutenez, n'a pas eu cette retenue puisqu'il a augmenté de 20 % (7,64 à 9,68€) la taxe Gemapi par habitant et a créé la taxe foncière intercommunale sur le bâti à un taux de 3 % ce qui correspond à environ 49€ par foyer fiscal.

Nous ne voterons pas ce budget pour trois raisons, entre autres :

- 1- C'est un budget en trompe l'œil puisqu'il bénéficie d'un report de 2 138 000 €
- 2- Le surcoût du musée à 120 000 €
- 3 - Votre choix de privilégier des mini projets peu structurant (aménagement *autour de l'arbre du Clouet ou le jardin partagé...*) au détriment de la réfection des routes ou de l'aménagement de l'espace extérieur du centre aéré. »

Monsieur Philippe AUZOU répond que les travaux d'aménagement aux abords du centre aéré sont bien programmés et s'étonne de l'intervention sur le niveau des reports qui est dans la moyenne des années précédentes. Les nouveaux travaux programmés en 2022 sont de 1,2 M€, soit plus que la moyenne des travaux réalisés sur la période 2014-2019 (1,062M€). Concernant la voirie, la fin des travaux 2021 est en cours et le programme 2022 est en cours d'élaboration.

Monsieur Yann CASTELOOT dit que les raisons de l'augmentation de la taxe GEMAPI sont connues et que les carantécois bénéficieront des actions de Morlaix Communauté.

Monsieur Jacques AUTRET répond que pourtant concernant le mur du Port, Morlaix communauté ne s'est toujours pas prononcé.

Madame La Maire à ce sujet soulève la question de loi Climat et Résilience et informe qu'une réunion est programmée à Morlaix Communauté la semaine prochaine pour savoir si Carantec a intérêt ou pas à entrer dans le dispositif lié au nouveau décret Erosion. Pour l'instant, seule Plougasnou a été retenue d'office. Les réflexions se poursuivent.

Monsieur Jean-Yves BRIANT dit qu'à ce stade concernant GEMAPI, Carantec n'ouvre droit à rien.

Monsieur Alban LE ROUX concernant la taxe foncière indique que pour cette année, il a été décidé de ne pas augmenter la part communale. Concernant l'instauration de la taxe foncière par Morlaix Communauté, il pense que Carantec s'y retrouvera avec les participations attendues pour la salle du Kelenn, le bus estival avec une diminution de la part communale, le projet du phare de la Lande, les travaux de pluviales.

Madame La Maire note également l'accord donné par Morlaix Communauté pour participer à l'augmentation du capital de la SEM des Pays de Morlaix.

A l'issue d'un large débat, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal 2022 ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à : **4 958 000 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à : **4 547 676 €**

## **7. Finances : Fiscalité 2022 - Vote des taux :**

Monsieur Alain DUGOU propose que la délibération relative à la fiscalité directe locale soit soumise au conseil municipal de mars lorsque l'état 1259 indiquant les bases fiscales 2022 sera transmis par les services fiscaux. Il informe que dans le projet de budget primitif, le

produit attendu 2022 est égal au produit de 2021 majoré de 4.3% dont 3,4% correspondant à l'augmentation des bases fiscales fixée par la loi de finances.

Le Conseil municipal donne son accord pour voter les taux au conseil municipal de Mars.

#### **8. Finances : Vote du Compte Administratif 2021 du budget Mouillages :**

Monsieur **Philippe AUZOU** présente le compte administratif 2021 du budget mouillages.

▪ Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à :	<b>114 434.20 €</b>
▪ Les recettes de fonctionnement se sont élevées à :	<b>112 013.81 €</b>
▪ La section de fonctionnement présente un déficit de :	<b>2 420.39 €</b>
▪ Les dépenses d'investissement se sont élevées à :	<b>34 447.88 €</b>
▪ Les recettes d'investissement se sont élevées à :	<b>57 323.58 €</b>
▪ La section d'investissement présente un excédent de :	<b>22 875.70 €</b>

Monsieur Alban LE ROUX préside la séance, Madame la Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur **Alban LE ROUX**, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2021
- Décide d'affecter le déficit de fonctionnement de **2 420.39 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- Approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

#### **9. Finances : Vote du budget primitif mouillages 2022 :**

Monsieur **Philippe AUZOU** présente le projet de Budget Primitif mouillages examiné en commission des Finances le 10 février. La redevance facturée par l'Etat est finalement de 75 € et non de 78 € comme annoncé. Si cela se confirme, les tarifs des corps morts pourraient être modifiés lors d'un prochain conseil municipal.

A la question de Monsieur Jean-Yves BRIANT au sujet de l'aménagement du de la zone du Varquez, Monsieur Philippe AUZOU répond que des échanges sont en cours avec la DDTM pour trouver une solution afin que les corps morts du Varquez rentrent également dans une concession communale, peut-être par une extension vers le Sud de la zone du Port. Le dossier est à l'étude.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif mouillages 2022 ainsi qu'il suit :

▪ En section de fonctionnement le budget s'équilibre à :	<b>113 000.00 €</b>
▪ En section d'investissement le budget s'équilibre à :	<b>47 875.70 €</b>

#### **10. Finances : Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Monsieur Alain DUGOU rappelle que chaque année, la commune souscrit une ligne de trésorerie, afin de faire face aux besoins de trésorerie du budget général.



Sur proposition de Monsieur Alain DUGOU, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer le contrat 2022 avec le Crédit Agricole pour un montant de 600 000 € aux conditions suivantes :

Montant	600 000 €
Durée	12 mois
Taux variable Euribor 3 mois moyenné	(-) 0,58 %
Marge	0.85
Sous-total Taux variable	0.27 %
Commission engagement	0.15 %
soit en €	900 €
Frais dossier	Néant

### **11. Finances : Augmentation de capital de la SEM des Pays de Morlaix :**

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON invite les élus membres du Conseil d'administration de la SEM des Pays de Morlaix à quitter la salle avant de présenter la question relative à l'augmentation de capital.

Elle indique que cette question est soumise non pas à contre cœur pour le golf mais à contre cœur sur le plan financier.

Elle fait part du travail mené auprès de Morlaix Communauté pour obtenir une augmentation de capital qui a finalement été votée à l'unanimité moins une abstention par le conseil communautaire du 07 février 2022

Elle fait part également du retour de l'audit et note dans les points faibles notamment l'absence d'un directeur salarié.

Elle souligne que la recapitalisation proposée ne permettra pas de faire des investissements. Les préconisations du cabinet d'audit ont été présentées lundi 21 février. C'est un magnifique outil mais il faut mettre les moyens pour qu'il fonctionne. Elle précise que pour le budget de la commune la somme demandée 78 876 € est importante.

Monsieur Jacques AUTRET souhaite intervenir :

« Nous allons bien sûr voter l'apport de fonds en capital par la commune à la SEM des Pays de Morlaix.

Tous les acteurs économiques et publics s'accordent à dire que le golf de Carantec est un équipement essentiel pour le pays de Morlaix tant sur le plan touristique que sur le plan de l'offre sportive. Ce sport intéresse toutes les classes socioprofessionnelles, socio-économique de notre région.

Nous regrettons néanmoins votre communication sur le sujet. Elle donne une très mauvaise image du golf de Carantec.

Je cite vos propos dans la presse locale « La somme apportée par la commune est imputée à son budget investissement. Ce qui signifie que certains autres (investissements) programmés devront être repoussés ». Une interprétation rapide serait : c'est la faute du golf si on ne peut pas réaliser tel ou tel investissement cette année.

Il nous semble important de rappeler que toutes les grandes installations sportives bénéficient d'apports de fonds en investissements ou en fonctionnement de la commune de Carantec :

Le nautisme :

- L'achat de la flotte est financé à concurrence de 18 000 € par an.
- Les vestiaires de la base nautique 200 000 € en 2019/2020.
- Le point location : 25 000 €

Le tennis : prise en charge des gros entretiens par la commune :

- changement de l'éclairage : 15 000 €
- Toiture 45 000 €.
- Electricité et eau à la charge de la commune
- Vestiaire : 100 000 €

Salle de sport : entièrement à la charge de la commune investissement et fonctionnement.

Stade Jean Madec : entretien et investissement à la charge de la commune.

Personne ne doit contester cela, car nous ne connaissons pas beaucoup de communes capables de proposer une telle offre sportive et offre de loisirs à nos jeunes : Foot, hand, tennis, voile, golf... »

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON dit en effet que l'offre est importante mais qu'il ne faut pas comparer avec le gymnase. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu une vraie direction au golf. Le pitch and putt est un bel outil mais selon l'audit rien n'a été fait pour le mettre en avant. Il faudrait également cesser de l'appeler « Golf de Carantec », c'est un golf de territoire. Morlaix Communauté est demandeur d'actions pour trouver une gestion équilibrée et la pratique pour tous.

Monsieur Jacques AUTRET rappelle avoir demandé à Morlaix Communauté de participer au transport des scolaires mais sans succès.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON dit que le budget de Carantec est grevé néanmoins cette année.

Monsieur Philippe AUZOU indique être favorable à l'augmentation de capital car ne pas le faire serait la politique du pire.

Monsieur Jacques AUTRET souligne que le golf à couter en moyenne 15 800 € par an à la commune.

Monsieur Philippe AUZOU indique qu'il ne faut pas comparer aux 18 000 € de l'école de voile, il faut comparer ce qui est comparable. Le pitch and putt est financé par un prêt et peu de recettes sont réalisées.

Monsieur Jacques AUTRET dit que la présentation faite n'est pas un bon signal.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON dit que c'est le fait de ne pas avoir eu de direction pendant toutes ces années et l'investissement dans le pitch and putt qui ont entraîné un déficit. Elle aurait souhaité que ce constat soit partagé par l'opposition.

Monsieur Philippe AUZOU souligne également qu'en 2020 et 2021 le COVID explique les niveaux de déficits. Celui-ci s'est beaucoup aggravé après la mise en service du pitch and putt.

Monsieur François de GOESBRIAND dit que les élus de la majorité ne peuvent récuser l'héritage qu'ils ont obtenu après s'être battus pour l'avoir.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON conclut en disant que désormais le souhait est que le golf prenne une nouvelle envergure.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON donne lecture du projet de délibération.

Le 14 janvier 2022, le Conseil d'Administration de la SEM des PAYS de MORLAIX, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale, au capital de 185 130 € dont le Siège Social est à la Mairie de CARANTEC, RCS 382 227 643, s'est réuni afin d'envisager une opération de réduction - augmentation de capital de la SEM suite à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

En effet, la situation financière de de la SEM nécessite de réaliser très rapidement un apport de trésorerie par les collectivités MORLAIX COMMUNAUTE et Mairie de CARANTEC par voie d'augmentation de capital, pour le montant maximum autorisé par l'article 1522-2 du Code général des collectivités territoriales, soit 175 284 euros, ceci afin d'une part de disposer de la trésorerie indispensable au fonctionnement de la SEM jusqu'aux rentrées financières prochaines (abonnements golf printemps 2022) et d'autre part de reconstituer les fonds propres de la SEM en diminuant les pertes par le biais d'une réduction de capital supportée exclusivement avec leur accord par les collectivités MORLAIX COMMUNAUTE et Mairie de CARANTEC.

Après délibération, le Conseil d'Administration de la SEM des Pays de Morlaix a décidé de réunir les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège le jeudi 31 mars 2022 à 16h00 à l'effet de statuer sur :

- La réduction de capital de la SEM des PAYS DE MORLAIX d'une somme de 149 940 € pour le ramener à 35 190 € par l'annulation des 4 580 actions de MORLAIX COMMUNAUTE d'une valeur nominale de 18 € soit 82 440 € ainsi que des 3 750 actions de la commune de CARANTEC d'une valeur nominale de 18 € soit 67 500 €. Cette réduction de capital a pour objectif d'assainir la situation des capitaux propres avant l'augmentation de capital et ainsi de faciliter les opérations d'augmentation de capital qui sera réservée à MORLAIX COMMUNAUTE et à la commune de CARANTEC.
- L'augmentation de capital de la SEM des PAYS DE MORLAIX par les actionnaires publics susnommés, d'une somme de 175 284 € pour le porter à 210 474 €, par l'émission de 9 738 actions nouvelles de 18 €, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elles seront libérées en totalité lors de la souscription à concurrence de 5 356 actions soit 96 408 € pour MORLAIX COMMUNAUTE et 4 382 actions soit 78 876€ pour la Commune de CARANTEC.

Cette opération de réduction-augmentation de capital a été envisagée dans les conditions indiquées ci-dessus afin que puissent être respectées les dispositions de l'article L 1522-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose que « la participation des actionnaires autres que les collectivités territoriales et leurs groupements ne peut être inférieure à 15% du capital social de la société » étant indiqué que cette participation s'élève aujourd'hui à 16.38 %.

Les conseillers municipaux membres du Conseil d'Administration de la SEM des Pays de Morlaix (Yann CASTELOOT, Alban LE ROUX, Alain DUIGOU, Catherine MÉVEL-BOUCHERY et

Yannick BIHAN) ont quitté la salle lors de l'examen de cette question et n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réduction de capital tel qu'exposé ci-dessus et sur lequel l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SEM des PAYS DE MORLAIX statuera le 31 mars 2022,
- Approuve le projet d'augmentation de capital tel qu'exposé ci-dessus et sur lequel l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SEM des PAYS DE MORLAIX statuera le 31 mars 2022,
- Donne son accord pour souscrire 4 382 actions pour un montant de 78 876 €,
- Dit que la souscription de capital de 78 876 € est financée en numéraire,
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire à l'effet de réaliser ladite souscription,
- Dit que les crédits ont été ouverts au BP 2022 à l'article 261 « Titres de participation » pour un montant de 78 876 €.

**12. Aménagement dans le Forum du musée maritime Carantec Baie de Morlaix et du Bureau d'information touristique de la maison du tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée : Cout du projet :**

Monsieur Alain DUGOU expose :

Par une délibération du 26 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement dans le Forum du musée maritime pour une surface de 388 m<sup>2</sup> et du Bureau d'Information Touristique pour 117 m<sup>2</sup>.

Le cout global du projet initial du musée qui était de 830 000 € HT, dont 463 000 € à la charge de la commune était augmenté de 189 000 € pour intégrer le bureau d'information touristique. Sur ces 189 000 €, la participation de Morlaix communauté, qui a la compétence accueil et promotion touristique était de 150 000 €.

Des avenants au marché initial étaient prévus pour un montant global de 189 000 € HT. Pouvoir avait été donné à Madame la Maire pour engager les procédures afin d'établir les marchés de travaux complémentaires. Ces marchés étant établis soit par avenant, soit par marché complémentaire ou mise en concurrence Mapa (Marchés publics à procédure adaptée).

Les devis établis par les entreprises s'élèvent à 309 000 €HT soit un cout complémentaire de 120 000€ HT par rapport aux prévisions.

Le plan de financement de l'opération est arrêté ainsi qu'il suit :

DÉPENSES HT	Cout HT	TTC
Musée	675 000 €	810 000
Honoraires	155 000 €	186 000
<b>Sous-total</b>	<b>830 000 €</b>	<b>996 000 €</b>
Incidence BIT travaux forum	19 000 €	22 800
Honoraire	20 000 €	24 000
<b>Sous-total</b>	<b>39 000 €</b>	<b>46 800 €</b>
Bureau d'information touristique	130 000 €	156 000
Honoraires BIT	20 000 €	24 000
<b>Sous-total</b>	<b>150 000 €</b>	<b>180 000 €</b>

Aménagements intérieurs	50 000 €	60 000
Honoraires BIT	5 000 €	6 000
<b>Sous-total</b>	<b>55 000 €</b>	<b>66 000 €</b>
<b>Coût complémentaire suite ouverture des plis</b>	<b>120 000 €</b>	<b>144 000 €</b>
<b>TOTAL ...</b>	<b>1 194 000 €</b>	<b>1 282 800 €</b>

SUBVENTIONS DOTATIONS	Montants obtenus	récupération TVA
Département : inscrit au Contrat de Territoire	87 000 €	
Morlaix Communauté : Dotation Musées Ruraux	80 000 €	
Région Pays de Morlaix (contrat de partenariat)	100 000 €	
Europe FEADER/FEAMP/FEDER	100 000 €	
Legs	30 000 €	
Fonds de concours Morlaix communauté Maison du tourisme	150 000 €	
Morlaix communauté agencement intérieur	55 000 €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS ...</b>	<b>602 000 €</b>	
<b>COÛT COMMUNE ...</b>	<b>592 000 €</b>	
<b>TOTAL ...</b>	<b>1 194 000 €</b>	<b>89 800 €</b>

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON ouvre le débat et donne la parole à Monsieur François de GOESBRIAND qui dit :

« Votre entêtement à vouloir revoir le projet du musée conduit :

- à un surcoût de 120 000€,
- à la perte pour le musée de 30 m<sup>2</sup> ce qui a obligé son président à proposer, entre autres, la cession d'un moteur d'avion au musée de Guimaec,
- à deux ans de retard d'exploitation, donc deux ans de pertes de recettes
- et pour couronner le tout à l'embauche d'un Temps Plein à 35 000 € par an (médiateur culturel) alors même que vous présentiez l'intégration du BIT au sein du musée comme étant de nature à supprimer le 1/2 Temps Plein qui était initialement prévu (cf vos déclarations aux conseils municipaux sur le vote du budget de 2019 et 2020).
- et cela sans parler de l'impact visuel d'un chantier à l'abandon en entrée de ville. De plus, il faudra rajouter sous peu un surcoût aux 300 000 € des travaux du forum proprement dits dû à l'explosion du prix des matières premières ;

Quant au devenir de l'Office de tourisme quand il sera libéré et de l'ancien musée, les carantécois attendent toujours ce que vous avez l'intention d'en faire. »

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON répond que les surcoûts sont liés au Covid et que sur les mandats précédents des surcoûts sur les projets ont également pu être constatés notamment sur le musée qui en 2017 avait été présenté avec un budget de 700 000€ HT, budget réévalué en 2018 à 830.000 € HT. Elle souligne que les élus ont souhaité maintenir ce projet car il est d'intérêt communal et intercommunal.

Elle indique qu'elle reviendra sur la question du poste lors de l'examen de la question 16 relative à sa création.

Concernant le dépôt de l'hélice au musée des outils de Guimaec, elle souligne que c'est le résultat d'un travail mené avec Monsieur DAFFNIET.

Monsieur François de GOESBRIAND dit que si le projet initial avait été conservé, on serait resté sur le coût initial.

Madame Marion PICART explique que si le projet a été revu c'est pour lui donner en crédibilité sur le fonctionnement. De toute évidence, ce musée ne pourrait pas fonctionner avec un ½ temps de catégorie C et qui aurait eu en charge la billetterie.

Monsieur François de GOESBRIAND dit que ce mi-temps leur a été reproché et maintenant il s'agit d'un poste à temps complet.

Monsieur Jean-Yves BRIANT s'étonne concernant les problèmes de déroulement du chantier que le maître d'œuvre n'ait pas joué son rôle.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON dit que le constat a été fait des difficultés de chantier lors d'une réunion de chantier. L'entreprise de gros-œuvre est confrontée à un départ en retraite et à un remplacement par un agent actuellement en arrêt. Normalement le chantier reprendra début avril. Un constat d'abandon de chantier a été fait. Les délais ne sont pas respectés mais cette solution est préférable à nouvelle procédure de consultation.

Monsieur Philippe AUZOU ajoute que la leçon à tirer est que dans les marchés publics, les entreprises les moins disantes peuvent poser des problèmes.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal :

- Donne son accord sur le coût du projet tel que présenté ci-dessus et son plan de financement,
- Autorise Madame la Maire à signer les avenants au marché,
- Dit que les crédits sont ouverts au BP 2022.

### **13. Finances : Convention avec le collège pour l'acquisition de matériel de cuisine :**

Monsieur Yann HAMON expose :

Le remplacement de matériel de cuisine au collège est financé par la commune à hauteur de 30% correspondant à la part des repas servis aux enfants de l'école les Cormorans sur le nombre de repas fabriqués par le service restauration du collège est prévu en 2022. Le remplacement d'une armoire satellite de maintien en température froid est prévu en 2022. Le devis actuel est estimé à 6 100 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour financer le remplacement d'une armoire satellite de maintien en température froid à hauteur de 30% soit 1 708 €.

### **14. Personnel : Mise à disposition du personnel communal pour le CCAS:**

Sur proposition de Madame Caroline DANIEL, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition d'un agent des services administratifs au CCAS à raison de 1.5 jours par semaine sur la base de 7H par jour sur 52 semaines soit 546 h par an. La refacturation se fera chaque année au tarif horaire fixé par délibération. Ce tarif horaire est de 28 € pour 2022.

## 15. Personnel : Délibération fixant l'organisation du temps de travail :

Monsieur Alain DUIGOU expose :

Par une délibération du 20 décembre 2001, le conseil municipal a approuvé le protocole d'accord fixant la durée du travail effectif annuel à 1600 H soit 35h de travail par semaine en moyenne au lieu de 39H.

Lorsque la journée de solidarité a été instaurée en 2004, la durée effective du travail est passée à 1607h effective sans que le conseil ne délibère.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a imposé aux collectivités qui ne l'appliquaient pas de passer aux 1607 h de travail effectif.

La Préfecture considérant qu'il n'y a pas eu de délibération du conseil municipal lors de l'instauration de la journée de solidarité demande au conseil municipal de délibérer à nouveau pour confirmer l'application des 1607h effectives de travail à Carantec.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal confirme l'application des 1600 h de travail effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et des 1607h effectives depuis 2004 aux conditions suivantes. Les temps de travail sont annualisés :

### ➤ Fixation de la durée hebdomadaire de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune varie selon les services entre 36h et 39h en moyenne par semaine.

Les RTT peuvent être intégrées au planning avec une journée de RTT tous les 15 jours ou une demi-journée toutes les semaines, ou peuvent être posées librement et accordées en fonction des besoins du service.

### ➤ Détermination des cycles de travail

Les cycles de travail varient selon les services :

#### Services administratifs :

Les agents travaillent du lundi au vendredi,  
Soit 44.4 semaines de 36h en moyenne.

Les agents bénéficient soit d'un jour de RTT tous les 15 jours soit d'une ½ demi-journée par semaine.

Les permanences du samedi matin de 9h à midi font l'objet de récupération.

Sur 52 semaines les agents travaillent en moyenne 44.4 semaines de 36H bénéficient de 1.6 semaines de fériés (8 jours) de 5 semaines de congés et d'1 semaine de RTT.

Chaque agent pose ses jours de congés et de RTT en accord avec son responsable de service.

#### Services Techniques :

Les agents travaillent du lundi au vendredi,  
Soit 43.4 semaines de 37h en moyenne.

- En basse saison (janvier février novembre décembre) 16 semaines de 35H soit 560 H
- En moyenne saison (mars avril septembre octobre) 14.4 semaines de 37.5H soit 540 H
- En Haute saison (mai juin juillet aout) 13 semaines de 39 H soit 507 H

Sur 52 semaines les agents travaillent 43.4 semaines de 37h en moyenne, bénéficient de 1.6 semaines de fériés (8 jours) de 5 semaines de congés et de 2 semaines de RTT.

Chaque agent pose ses jours de congés et de RTT en accord avec son responsable de service.

### **Service enfance**

Les agents travaillent du lundi au vendredi,

Les agents ont des emplois du temps différents adaptés aux besoins du service avec des semaines comprises entre 36 h et 39 H par semaines et des jours de RTT à prendre pendant les vacances scolaires.

Sur 52 semaines les agents travaillent 34 semaines scolaires comprises entre 36H et 40H, entre 4.4 et 8.4 semaines de centre de loisirs, bénéficient de 1.6 semaines de fériés (8 jours) de 5 semaines de congés et entre 1 et 5 semaines de RTT par an.

Chaque agent pose ses jours de congés et de RTT en accord avec son responsable de service.

### **Service jeunesse**

Les agents travaillent du mardi au samedi,

Les emplois du temps sont adaptés aux besoins du service avec des semaines comprises entre 36 h et 40 h par semaines et bénéficient de 1.6 semaines de fériés (8 jours) de 5 semaines de congés et entre 1 et 5 semaines de RTT par an.

### **Police municipale**

L'agent de police municipale travaillent 45 semaines de 36 h en moyenne par an réparties sur 3 périodes,

- Haute saison 45H par semaine,
- Moyenne saison 37H par semaine,
- Basse saison 28H par semaine

Il bénéficie des fériés en fonction des saisons, de 5 semaines de congés et de 2 semaines de RTT par an.

L'agent pose ses jours de congés et de RTT en accord avec son responsable de service.

### **Médiathèque**

Les agents travaillent du mardi au samedi,  
Soit 43.4 semaines de 37h en moyenne.

Sur 52 semaines les agents travaillent 43.4 semaines de 37h en moyenne, bénéficient de 1.6 semaines de fériés (8 jours) de 5 semaines de congés et de 2 semaines de RTT.

Chaque agent pose ses jours de RTT en accord avec son responsable de service.



➤ Journée de solidarité

La journée de solidarité instituée afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées est travaillée et intégrée au planning de chaque agent qui travaillent 1607 h effectives par an.

**16. Tableau des emplois Création d'un poste de médiateur culturel pour le musée :**  
Monsieur Alain DUGOU propose au Conseil municipal la création d'un poste de médiateur culturel pour le musée. Le cout annuel est estimé à 35 000 € par an.

Madame Marion PICART informe que cette proposition validée en commission a été faite après un travail de consultation auprès de personnes compétentes, travaillant au musée de Morlaix, au service culturel de Morlaix Communauté, au Pays d'Art et d'Histoire et dans le cadre d'échanges avec élus de Morlaix Communauté. Elle informe qu'un médiateur culturel n'est pas là pour assurer la billetterie et souligne l'importance d'un tel poste afin d'optimiser le fonctionnement de la structure. Le médiateur culturel est là pour porter des actions de développement des publics et les projets du musée, assurer le bon fonctionnement de l'équipement et travailler sur les expositions temporaires en lien avec l'association. Elle informe que tous les équipements comparables du territoire fonctionnent avec au moins un médiateur culturel et cite le Château du Taureau et ses 2 CDI, le musée du Loup : 1 CDI, l'écomusée de Plouigneau : 2 CDI, le musée des Johnnies à Roscoff : 1 CDI.

Monsieur Philippe AUZOU souligne que le musée change de dimension et que la professionnalisation s'impose. Il prend l'exemple de l'école de voile où le directeur a fait un travail énorme de développement et que son successeur poursuit aujourd'hui. Il dit qu'on ne peut pas se passer d'un poste de permanent qui va développer la structure. Le coût de l'investissement est élevé, la professionnalisation est indispensable maintenant pour assurer le bon fonctionnement du musée.

A la question de Monsieur Jean-Yves BRIANT, Madame la Maire répond que suite au départ de Maëva à la médiathèque en disponibilité, son remplacement est assuré par un carantécois en CDD Steven RIVOAL qui a déjà réalisé des stages au sein de l'équipement.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le conseil municipal donne son accord :

- pour la création d'un poste de médiateur culturel
- pour Le tableau des emplois établi ainsi qu'il suit :

Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Poste ouvert et pourvu	Temps complet ou non complet	Possibilité de contractuel
Direction	DGS détachement sur emploi fonctionnel (2000 - 10000 hab.)	Attaché	Attaché principal	1	TC	non
Services au public et	Responsable du service	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non

<b>secrétariat</b>	Agent d'accueil des services au public	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2,4	TC	non
<b>Service urbanisme</b>	Instructeur droit des sols	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe ou adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe ou Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
<b>Service de police municipale</b>	Agent de police municipale	Gardien de police municipale	Brigadier-chef principal de police municipale	1	TC	non
<b>Service financier / RH</b>	Responsable du service	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
	Agent comptable	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	0,6	TC	non
<b>Service culturel médiathèque musée</b>	Responsable de la médiathèque	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
	Assistant culturel	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
	Médiateur culturel	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
<b>Service enfance</b>	Responsable du service	Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
	Agent des services scolaires et périscolaires	Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	TC	non
	Agent des services scolaires et périscolaires	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise principal	4	TC	non
	Agent des services scolaires et périscolaires	ATSEM ou Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe ou agent de maîtrise principal	1	TC	non
<b>Service jeunesse</b>	Responsable du service	Adjoint animation 1 <sup>ère</sup> classe	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
	Animateur	Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
<b>Services techniques</b>	Responsable du service	Technicien	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
	Responsable adjoint	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	non
	Agents	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise principal	12	TC	non
<b>TOTAL AGENTS</b>				<b>35</b>		

### **17. Culture : Crédit annuel acquisition d'œuvres d'art :**

Madame Marion PICART expose :

Vu l'avis favorable des commissions Culture du 8 février 2022 et des Finances du 10 février 2022, le conseil municipal est invité à donner son accord pour fixer à 4 000 € par an le crédit d'acquisition d'œuvres d'art.

Madame Marion PICART dit que l'idée est de mettre de l'art dans la commune pour tous et de favoriser la création locale.

Monsieur François de GOESBRIAND demande s'il y aura un jury.

Madame Marion PICART répond que oui, l'idée est de mettre en place un groupe de travail Ad HOC et de favoriser les artistes locaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour fixer à 4 000 € par an le crédit d'acquisition d'œuvres d'art.

### **18. Culture : Adhésion à l'artothèque les moyens du bord :**

Madame Marion PICART expose :

Le conseil municipal est invité à donner son accord pour adhérer aux « Moyens du bord » afin de bénéficier du prêt d'œuvres dans le cadre de l'artothèque.

Le montant de l'adhésion est de 80 € par an.

Madame Marion PICART indique qu'au-delà des expositions à la médiathèque, les œuvres pourraient être exposées dans d'autres équipements.

A la question de Monsieur Jean-Yves BRIANT, Madame Marion PICART répond que l'association « Moyens du bord » est basée à la manufacture des Tabacs à Morlaix.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour adhérer aux « Moyens du bord ».

### **19. Contrat groupe assurance cybersécurité : Mandat au CDG 29 pour la mise en concurrence :**

Monsieur Alban LE ROUX expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) a l'intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cybersécurité aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département du Finistère garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Afin de favoriser la mutualisation du risque cyber, les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor se sont regroupés au sein d'un

groupement de commande ayant pour objet la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance cybersécurité.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics du Finistère et des Côtes d'Armor, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune qui a l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le groupement constitué des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes-d'Armor.

Pour se faire, la collectivité doit donner mandat au Centre de Gestion du Finistère par délibération,

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

Donner mandat n'engage en rien la collectivité/l'établissement public, la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le groupement des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale.
- VU le Code de la commande publique,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Assurances,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la commande publique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De mandater le Centre de gestion du Finistère afin de représenter la collectivité dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor vont engager, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

## **20. Transfert de l'instruction des demandes d'urbanisme à Morlaix communauté :**

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON rappelle que la commune de Carantec a pris la compétence des permis de construire en 1983 lorsque cela a été rendu possible par les lois de décentralisation.

En 2015 en application de la loi ALUR, Morlaix Communauté a pris la compétence de l'instruction. Sur le territoire, les communes dont les permis étaient instruits par les services de l'État ont transféré à Morlaix Communauté. La ville de Morlaix et de Carantec qui assuraient l'instruction l'ont conservée. La ville de Morlaix s'oriente également vers le transfert à Morlaix Communauté.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON explique que c'est plus d'un an de réflexion qui ont permis d'aboutir à cette proposition de transfert du service d'Autorisation du Droit des Sols à Morlaix Communauté. C'est un choix politique. Elle précise que cette réflexion a été menée dans le cadre d'un travail plus global sur la future organisation des services administratifs compte tenu de la charge de travail importante. Ce travail est terminé et a conduit au maintien d'un poste à plein temps à l'urbanisme afin d'ajouter sur le poste du chargé de l'urbanisme les missions de suivi de projets. Des solutions sont trouvées également pour que le service au public assure en renfort la saisie des documents d'urbanisme et du secrétariat selon les besoins et que du temps soit dégagé pour assurer les contrôles ce qui n'est pas fait actuellement faute de temps.

La proposition est donc de transférer l'instruction des permis de construire à Morlaix Communauté. Le bilan du service présenté est favorable. Les agents ont une bonne expertise. Madame Nicole SÉGALEN-HAMON souligne que majoritairement les permis déposés ne posent pas de problème. Cette solution permettra d'assurer une continuité en cas d'absence du chargé d'urbanisme et que comme dans toutes les communes du territoire le guichet urbanisme reste à Carantec ce qui assure le maintien d'un service de proximité.

Elle précise que la signature et la décision finale de délivrance des permis de construire restent de la compétence des maires.

Madame la Maire informe que si la commune fait le choix de transférer l'instruction de ces demandes d'urbanisme à Morlaix communauté cela représenterait selon les chiffres moyens constatés ces dernières années, environ 98 dossiers « équivalent-PC », détaillés ci-dessous :

La commune conserverait les déclarations préalables sauf celles valant division.

- 13	Certificats d'urbanisme (Cub)	(Coeff 0,4)	→ 5,2 eq. -PC
- 33	Déclarations préalables (DP) (33 sur 109 donc 70%)	(Coeff 0,7)	→ 23,1 eq. -PC
- 2	Permis de démolir (PD)	(Coeff 0,8)	→ 1,6 eq. -PC
- 63	Permis de construire /PCMI	(Coeff 1)	→ 63 PC
- 4	Permis d'Aménager (PA)	(Coeff 1,2)	→ 4,8 eq. -PC

Le besoin en ressources humaines pour traiter ces dossiers est estimé à 1/3 d'instructeur et 1/6 d'assistance par Morlaix Communauté pour un coût de 27 000 €.

La révision du tarif à l'acte, selon ces nouvelles données, pourra être proposée pour l'ensemble des communes à 181 €, pris en charge à 75 % par les communes et 25 % par l'EPCI.

La somme facturée annuellement à Carantec, suivant les statistiques moyennes précédemment constatées, pourrait ainsi être estimée 15 000 € et 18 000 €.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON ouvre le débat.

Monsieur François de GOESBRIAND dit :

« Vous proposez de transférer à Morlaix communauté l'instruction des permis de construire pour ne garder que les déclarations Préalables. Nous constatons que les PC (cf odj) représentent 63 dossiers ce qui fait moins d'un dossier à traiter tous les trois jours

(63d/210j) alors même que lesdits permis de construire viennent d'être dématérialisés ce qui en allège le traitement.

C'est une triple peine pour les carantécois qui :

- auront un service de proximité dégradé, alors qu'il fonctionne correctement aujourd'hui ;
- devront s'acquitter auprès de Morlaix communauté de 18 000 € par an pour ce transfert ;
- continueront à financer le poste d'urbaniste à temps Plein, bien que son emploi du temps soit amputé de plus d'un tiers.

Les carantécois n'ont pas à supporter les problèmes d'organisation interne de la mairie alors que vous avez déjà passé le deuxième poste de comptable d'un 1/2 TP à un TP.

A l'heure où les services de proximité font l'objet de toutes les attentions et demandes des citoyens, où l'on apprend que la poste va diminuer, début avril, ses horaires d'ouverture de 7h 15 mn après que vous ayez fermé l'accès à la mairie le jeudi après-midi pour faciliter le travail des agents, ce n'est vraiment un bon message.

Où est votre défense du service public ? »

Concernant les postes de proximité, Madame Nicole SÉGALEN-HAMON réaffirme son attachement au service de proximité au public et rappelle la création d'un poste à mi-temps concernant les Affaires Sociales et non la comptabilité, service inexistant à la précédente mandature.

Madame Nolwenn HERVET dit que travaillant à Morlaix Communauté, elle constate l'importance de travailler en équipe alors qu'à Carantec le poste est isolé. Elle ne voit pas de problème technique.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON indique que la surcharge de travail était constatée sous le mandat précédent, qu'un travail de réorganisation avait d'ailleurs été amorcé mais n'avait pu aboutir. Elle souligne son souci de défendre la qualité de vie au travail qui est fondamentale d'où ces décisions.

Monsieur Philippe AUZOU dit qu'il était interrogatif sur un transfert total des documents d'urbanisme à Morlaix Communauté mais que désormais chaque collectivité a fait un pas vers l'autre permettant un compromis acceptable.

Monsieur Jean-Yves BRIANT dit que si un choix était à faire c'est le service des permis de construire que l'on aurait dû conserver, car c'est le service de proximité les plus important. L'instruction des déclarations préalable est simple, le curseur selon lui n'est pas au bon endroit.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON dit concernant la qualité du service que les délais existent et qu'ils seront respectés. Elle considère qu'aujourd'hui il y a une opportunité de rejoindre Morlaix Communauté et de pas rester la seule commune à ne pas transférer.

Monsieur François de GOESBRIAND dit que si l'on prend le raisonnement de Madame Nolwenn HERVET, tous les services peuvent alors être transférés à Morlaix Communauté. Pour la ville de Morlaix le service reste à Morlaix et donc il y a moins d'incidence qu'à Carantec.

Monsieur Yann CASTELOOT indique qu'il va voter pour et rappelle qu'il n'y a pas si longtemps la commune n'avait pas voulu transférer le tourisme à Morlaix Communauté pour finalement devoir le faire.

Le débat étant clos, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le conseil municipal donne un avis favorable au transfert à Morlaix communauté de l'instruction des demandes d'urbanisme aux conditions proposées.

**21. SDEF : Convention pour les effacements des réseaux Basse Tension, Éclairage Public et Télécom - rue Albert LOUPPE entre les ronds points de Kermor et de Creach Caouet :**

Monsieur Alban LE ROUX expose :

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CARANTEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

Réseaux BT, HTA .....	152 500 € HT
- Effacement éclairage public .....	56 000 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil) .....	31 665€ HT
Soit un total de.....	240 165€ HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	172 500€
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA .....	0 €
- Effacement éclairage public .....	36 000 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil) .....	37 998 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>73 998 €</b>

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 37 998€ TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 mars 2021 :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : effacement des réseaux Basse Tension, éclairage Public et Télécom - rue Albert Louppe
- Accepte le plan de financement proposé par Madame la Maire et le versement de la participation communale estimée à 74 000 € ;
- Autorise Madame la Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

Monsieur Alban LE ROUX informe qu'une réunion publique est programmée mardi 1<sup>er</sup> mars à 18H00 aux Ondes afin de présenter aux riverains le projet d'aménagement de voirie.

## **22. SDEF : audit éclairage public : schéma directeur aménagement lumière :**

Monsieur Alban LE ROUX expose :

Dans le cadre de la réalisation du schéma directeur aménagement lumière une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CARANTEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses pour un diagnostic d'éclairage public est de 4 875,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- SDEF : 4 387,50 €
- Commune : 487,50 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Accepte le projet de réalisation du Schéma Directeur d'aménagement lumière,
- Accepte le plan de financement et le versement de la participation communale,
- Autorise Madame la Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

## **23. SDEF : Audit énergétique maison de l'île Louët :**

Monsieur Alban LE ROUX expose :

Depuis le comité syndical du 18 décembre 2020, le SDEF propose à ses membres de réaliser des audits énergétiques de leur patrimoine bâti.

En effet, le règlement financier du SDEF, prévoit une prise en charge à hauteur de 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment.

Au-delà de 2 500 € HT, les coûts sont pris en charge à 100% par la collectivité.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :



Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Prestation(s) BPU
Maison de Gardien du phare de l'île Louet	Carantec	< 500 m <sup>2</sup>	Article 4 : audit énergétique : 1 125 € HT Article 5 : Plus-value pour réalisation des métrés : 187,50 € HT

Le montant de la présente convention s'élève à 1 312,50 € HT, soit 1 575,00 € TTC.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

La participation du SDEF 90% du HT soit 1181.25 € lui sera reversée ensuite.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition et autorise Madame la Maire à signer la convention proposée par le SDEF.

#### **24. Adoption du Projet Territorial de Cohésion Sociale - 2022-2026 :**

Monsieur Yann HAMON expose :

##### **Contexte :**

Morlaix Communauté est signataire avec la CAF du Finistère d'une Convention Territoriale Globale (CTG) depuis 2009. Cette convention s'est élargie à d'autres partenaires : Conseil Départemental du Finistère, la Ville de Morlaix et son CCAS pour devenir un Projet Territorial de Cohésion Sociale. Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins des habitants de Morlaix Communauté, la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale partagées. Ce document est le cadre politique de concertation entre les acteurs. Il ne présage pas des engagements financiers de chaque institution.

Le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2018-2020 arrivant à échéance au 31 décembre 2020, le Comité de pilotage en date du 20 octobre 2020, a proposé de prolonger d'une année le partenariat, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

##### **Enjeux :**

Auparavant, la CAF du Finistère contractualisait avec les collectivités par le biais de deux documents :

- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) dont le dernier pour la période 2019/2022 a été adopté le 16/12/2019 et a été signé par l'ensemble des communes.
- la Convention Territoriale Globale ou Projet territorial de cohésion sociale.

Or, le Contrat Enfance Jeunesse disparaît au profit d'un document unique : **le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026 dont toutes les communes sont signataires**, en complément de Morlaix Communauté et des partenaires.

##### **Les axes du futur Projet territorial de Cohésion sociale 2022-2026 sont :**

- Accès aux droits et services
- Insertion sociale et professionnelle
- Bien-être et vivre-ensemble

**A partir de ces 3 axes, 3 enjeux ont été définis par le Comité de Pilotage** constitué de la Vice-présidente en charge de la cohésion sociale de Morlaix communauté, des membres de la commission de la cohésion sociale, de la Vice-présidente du CCAS de Morlaix, d'un élu du département du Finistère et d'un membre du Conseil d'Administration de la CAF et de la MSA :

- Des droits et des services variés, favorisant proximité et mobilité sur l'ensemble du territoire,
- Un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle qui prend en compte de façon transversale l'ensemble des besoins pour rendre chacun acteur de son projet de vie,
- Un territoire solidaire, où l'on se sent bien et où chacun trouve sa place.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vu l'avis favorable du Conseil de Communauté du 13 décembre 2021,
- Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse, Culture et Sport du 08 février 2022,
- Approuve, le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026 et ses annexes,
- Autorise Madame la Maire à signer, les conventions ou avenants et toutes pièces administratives.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON souligne l'intérêt de cette délibération qui permettra d'obtenir des montants d'aide au moins équivalent à ceux versés par la CAF précédemment.

#### **25. Foncier : Cession de parcelle à la famille Troadec 25 rue de Keravel :**

Sur proposition de Monsieur Yann CASTELOOT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour céder à Monsieur TROADEC une parcelle d'environ 20 m<sup>2</sup> au prix de 12€ le M<sup>2</sup> pour lui permettre de créer un second accès à sa propriété située rue de Keravel,
- Dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié.

#### **26. Signature de la convention avec le Tennis :**

Sur proposition de Monsieur Yannick BIHAN, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention entre la commune et le tennis des deux baies fixant les conditions d'utilisations des tennis de Pen al Lann et du Meneyer (PJ).

## **27. TILDE : entretien des cimetières :**

Monsieur Alban LE ROUX expose :

Le double de passage de TILDE dans les deux cimetières afin d'avoir un travail plus en adéquation avec les demandes de la population entraine un surcout de 5 000 € par an. Le cout annuel passerait de 5 226 € HT pour 13 passages en 2021 à 10 764 € HT pour 26 passages en 2022.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2022, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord sur cette proposition.

Madame La Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le **jeudi 24 mars à 20h30**.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

A la question de Monsieur Jean-Yves BRIANT concernant la coupe d'un bel arbre (un chêne selon Monsieur Jean-Yves BRIANT) 2 rue de Bir Hakeim, alors qu'une charte de l'arbre est en cours d'élaboration, il est répondu que l'arbre en question est un saule et qu'il était tombé lors de la dernière tempête et qu'il avait nécessité une taille effectuée par les services de la mairie.

A la question de Monsieur Jean-Yves BRIANT concernant la signature de la maire pour un candidat à la présidentielle, Madame Nicole SÉGALEN-HAMON répond qu'après réflexion, elle a choisi de ne pas donner de signature car pour les municipales elle a constitué une équipe diverse avec des couleurs différentes et que pour cette raison, elle ne donnera pas sa signature. Elle considère que les conditions ne sont pas les bonnes comme la levée de l'anonymat. Par ailleurs, Il y a souvent confusion pour les électeurs entre donner sa signature pour permettre à un candidat de se présenter et soutenir un candidat.